

RANVILLE

"Lotissement du Bourg" - Secteur B

Secteur A : PA N° 014 530 20 D00001 obtenu le 10.12.2020
Section AI N°52 et 55 Lots 1 à 4
Secteur B : PA N° 014 530 20 D00002 obtenu le 10.12.2020
Section AB N°8 et 9 Lots 5 à 8
Secteur C : PA N° 014 530 20 D00003 obtenu le 10.12.2020
Section AB N°17 Lots 9 à 14



Plan de Commercialisation - LOT 5

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de Ranville

MAITRE D'OEUVRE :

EBAMO

ABAC-GEO

Géomètre-Expert associé
6, quai des remparts
B.P.91010 14101
tél: 02 31 62 07 99
contact.lisleux@abac-geo.fr

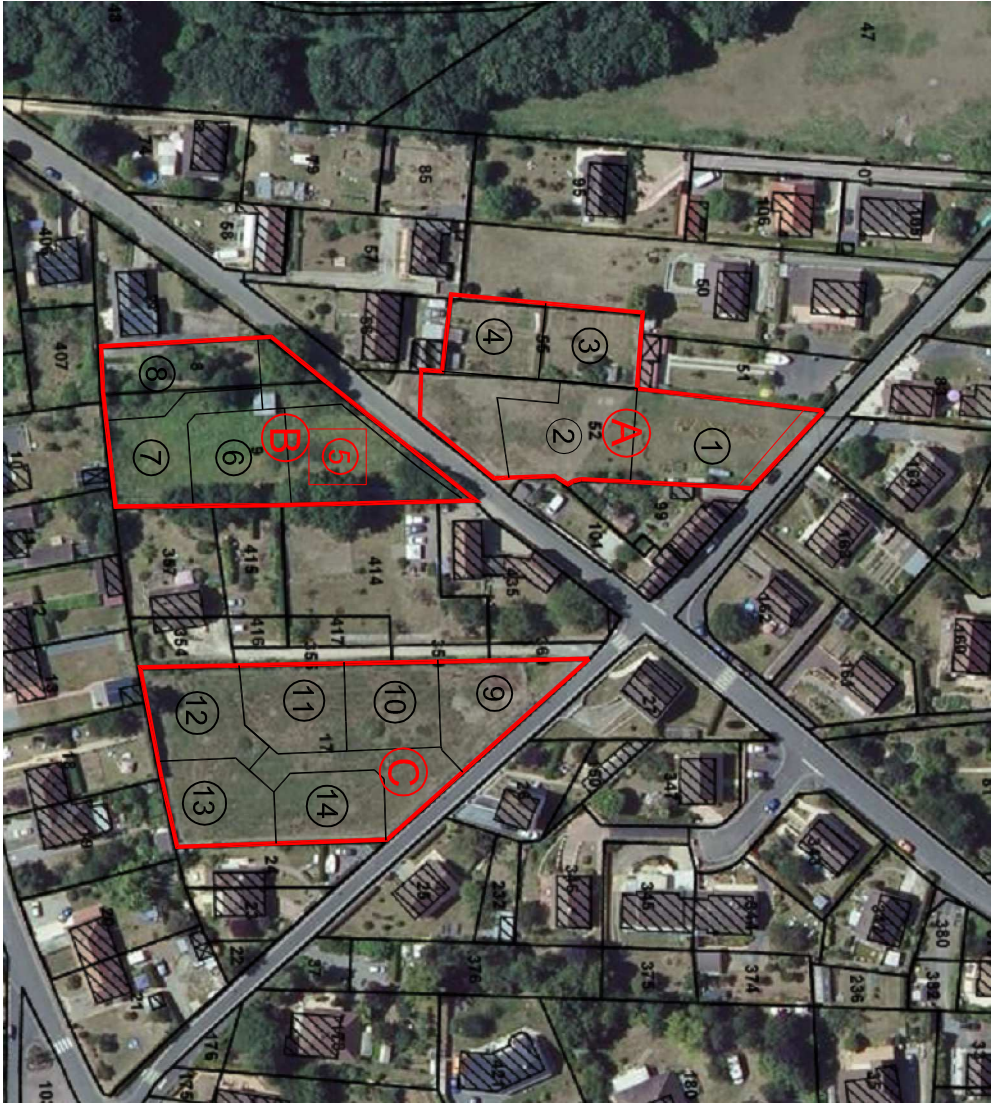
Emmanuel Blestel
SARL EBAMO
16, rue de l'avenir 14650 CARPIQUET
07.60.74.68.29
e.blestel@ebamo.fr

atelier PAGE

Paysagiste concepteur
3, impasse jardin Mathieu
14 330 Le Breuil-en-Bessin
tél: 06 10 83 07 22
page.atelier@gmail.com

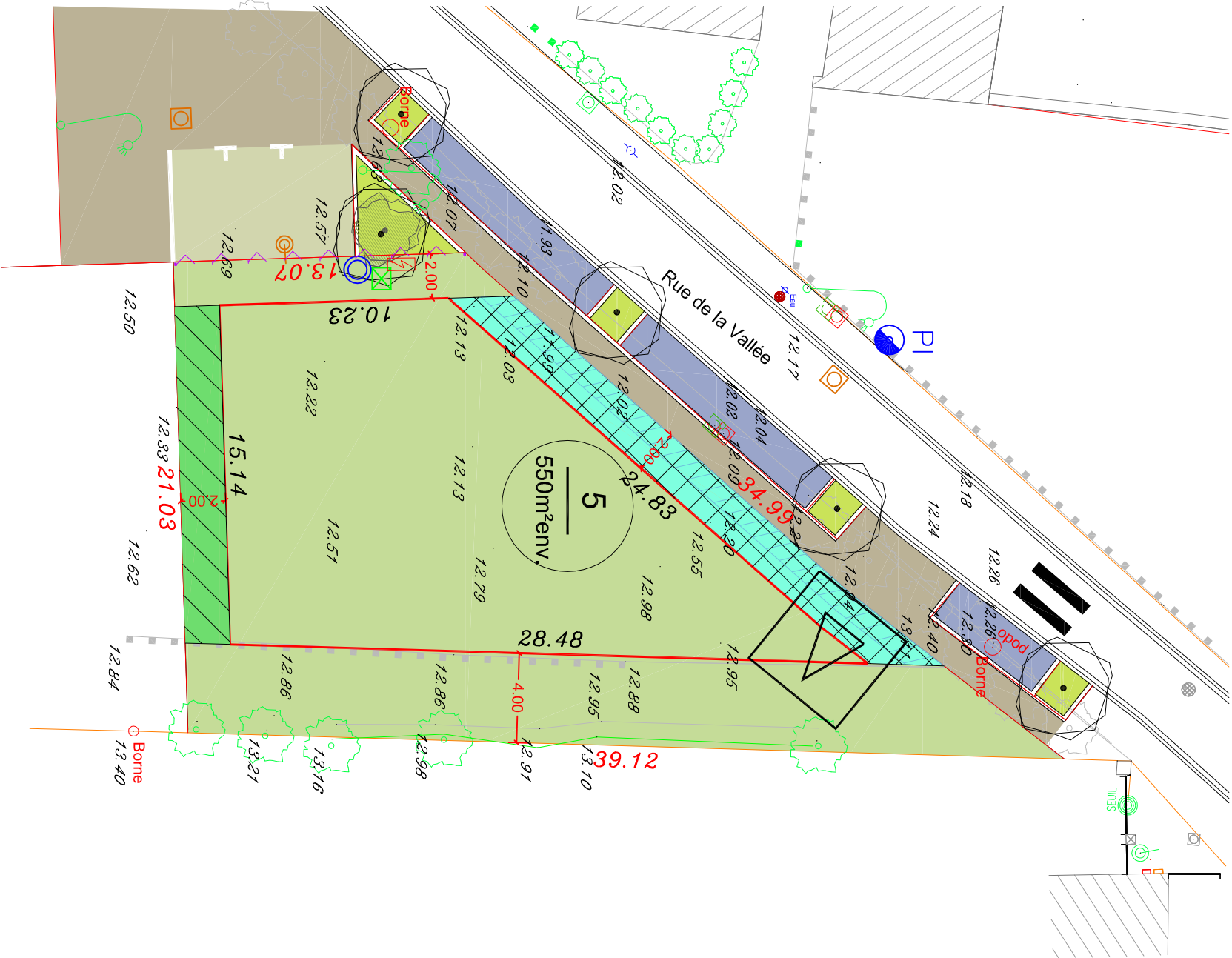
ECHELLE	1/250 (A3)	Décembre 2020
---------	------------	---------------

PLAN D'ENSEMBLE
Extrait du plan cadastral (figuratif)



PLAN DE MASSE

Lot n°5 Superficie : 550 m² env. Section AB n°8p et 9p
Superficie de plancher maximale de 180 m2



Le tracé des voies, les emplacements des ouvrages et plantations pourront varier pour des raisons techniques lors de la réalisation des travaux.

Les emplacements définis des groupes de boîtes aux lettres seront définis en concertation avec la mairie et les différents intervenants concernés lors de la réunion préparatoire préalable aux travaux.

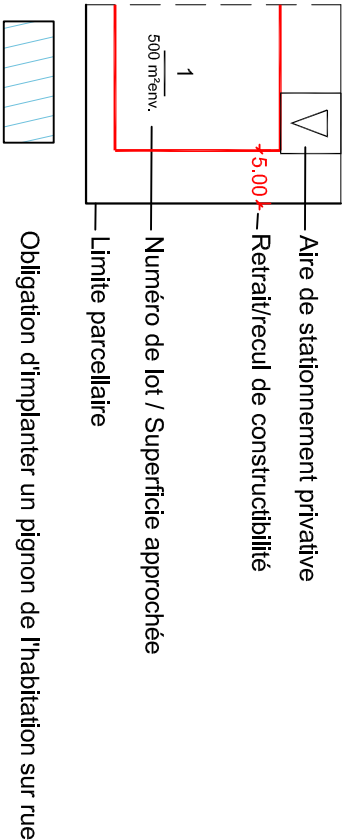
Les cotés et superficies indiquées sur ce plan sont approximatives, elles seront précisées par le géomètre après le bornage définitif des lots.

Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots au droit des pans coupés des limites privatives, ni au droit des espaces verts communs, ni au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres. Les accès privés et emplacements de stationnement privatif seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces communs.

Légende :

- Enrobé Sur chaussée et stationnement en long
- Enrobé clair sur stationnements
- Revêtement des placettes et trottoirs
- Lot libre
- Zone plantée de gazon, prairie et de massifs de graminées/vivaces
- Possibilité d'implanter un pignon à l'alignement de la voie publique
- Possibilité d'implanter une annexe
- Aire de stationnement privative suggérée

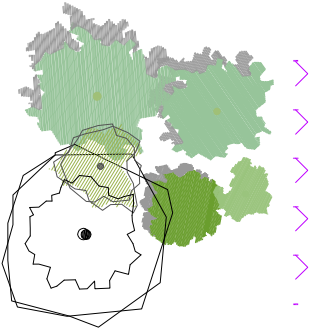
Terrains destinés à une utilisation privative :



Obligation d'implanter un pignon de l'habitation sur rue

Entrée et aire de stationnement privative interdite

Plantations d'arbres tiges et cépées à créer



Nota : - Les réseaux sont portés à titre indicatif
Gestion des eaux pluviales à la parcelle

- Coffret Enedis
- Regard téléphone
- Compteur AEP
- Individuel Eaux usées